

DECISION DU MAIRE 2024-27 Bis

Objet : Attribution Marchés Publics

Dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal du 15 juillet 2020, Madame le Maire a attribué les marchés et avenants suivants (conformément à l'article L2121-10 et L2121-12 du CGCT), après avis de la Commission des Marchés Publics et d'Appel d'Offres :

Procédures Adaptées

⇒ 3 juillet 2024

 **Effacement des réseaux rue du Traict et Hervé Rielle**

Attribué à l'entreprise INÉO RÉSEAUX CENTRE ATLANTIQUE (44 – LA CHAPELLE SUR ERDRE) pour un montant de 75 420.90 € TTC sur la durée du marché

⇒ 31 juillet 2024

 **Marché Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse des vestiaires du stade Constant Germon**

Attribué à l'entreprise SUD ATLANTIQUE ÉTANCHÉITÉ (44 – NANTES) pour un montant de 36 866.40 € TTC sur la durée du marché

⇒ 27 août 2024

 **Marché PAVC 2024**

Attribué à l'entreprise VIAUD MOTER pour un montant de 77 995.38 € TTC sur la durée du marché

⇒ 12 septembre 2024

 **Aménagement du quartier Dinan**

Le lot 1 a été attribué à l'entreprise CHARIER TP pour un montant de 2 605 415.57 € TTC sur la durée du marché.
Le lot 2 a été attribué à l'entreprise SPIE Citynetworks pour un montant de 375 408.77 € TTC sur la durée du marché.
Le lot 3 a été attribué à l'entreprise ATLANTIC PAYSAGE pour un montant de 222 390.42 € TTC sur la durée du marché.

 **Fourniture des produits d'entretien courants, papier hygiénique, essuie-tout et petits matériels d'entretien**

-  Le lot 1 a été attribué à l'entreprise DESLANDES pour un montant maximum de 67 056 € TTC sur la durée du marché.
-  Le lot 2 a été attribué à l'entreprise DESLANDES pour un montant maximum de 29 476.46 € TTC sur la durée du marché.

Le Maire
Michèle QUELLARD





LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DECISION DU MAIRE N° 2024-49

Portant attribution du marché des fouilles archéologiques préventives de la place Dinan FCS 24 08

Madame Le Maire de la commune du Croisic,

VU la délibération du conseil municipal, en date du 15 juillet 2020 portant délégation au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, notamment en son alinéa 4a, complétée le 29 mars 2022.

VU l'avis d'appel à la concurrence aux fins de désignation de prestataires chargés de ce projet, publié au journal d'annonces légales en date du 14 octobre 2024

Article 1 : que le marché est attribué à la société INRAP, selon les modalités suivantes

- Tranche ferme : 164 881.88 € HT
- Tranche optionnelle n° 1 : 5 750 € HT
- Tranche optionnelle n° 2 : 2 200 € HT
 - Soit un total de 172 831.88 € HT

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 23

La commission des marchés a été saisie et a rendu un avis favorable en date du 10 décembre 2023.

Le Croisic, le **12 DEC. 2024**
Le Maire
Michèle QUELLARD

